

La mensualisation de son budget chauffage

Afin de faciliter la gestion de votre budget chauffage, AUVERGNE énergies met à votre disposition le “[Contrat d’Abonnement Chauffage](#)” :



- [Souple](#) : il vous permet de répartir vos frais de chauffage sur l’année
- [Pratique](#) : prélèvement bancaire automatique
- [Economique](#) : mensualisation sans intérêts (hors frais de dossier annuels : 14 € TTC)
- [Facile](#) : pas de paiement à la livraison

Pour cela, nous établissons votre échéancier sur 11 mois à partir d’une estimation de votre consommation annuelle et d’un prix moyen.

Le douzième mois, suivant le solde de votre compte, soit nous vous remboursons les sommes trop perçues, soit nous prélevons une dernière mensualité correspondant à la somme restante due.

Les mensualités sont prélevées régulièrement le 10 de chaque mois. Votre abonnement doit débuter au plus tard 5 mois avant la livraison. Pour bénéficier de ce service, il suffit de nous retourner un RIB, alors n’hésitez plus et contactez-nous au [04.73.38.50.72](tel:04.73.38.50.72) afin d’établir votre échéancier ou pour plus de renseignements.